



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, GOV 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télééc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, GOV 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télééc. : 418 544-1081

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Dufour, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, concernant une demande de dérogation mineure faite en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 15-336 relatif aux territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 9 avril 2019, à 19 h, au chalet des loisirs de Saint-Félix-d'Otis, situé au 494, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis**, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

M. Martin Arial demande d'accorder une dérogation mineure sur une propriété située dans le Domaine des cèdres centenaires au 945, rue Ministuk en TNO Lac-Ministuk et faisant partie de la zone 4-5F du Règlement de zonage numéro 15-332.

La demande vise à accorder une dérogation mineure sur la propriété, celle-ci portant sur la disposition 6.5 Normes d'implantation, section III, chapitre 6, du Règlement de zonage numéro 15-332 qui ferait en sorte qu'un garage isolé soit construit devant la résidence principale plutôt que derrière le prolongement du mur avant de celle-ci.

Au cours de cette assemblée publique, les personnes intéressées à propos de cette demande pourront se faire entendre par le conseil.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 23^e jour de mars 2019.

Christine Dufour
Secrétaire-trésorière et directrice générale

